



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Papeete, le 21 mars 2017

COMMUNIQUE DU HAUT-COMMISSAIRE

Je vais faire procéder au versement du solde de la dotation annuelle 2016 correspondant à la contribution de l'Etat au budget du régime de solidarité de la Polynésie française, soit 358 millions de francs Pacifique (3 millions d'euros).

Ce versement qui vient d'être décidé par le gouvernement central intervient à la suite des réponses apportées par le Pays sur ces orientations dans le cadre de la réforme de la protection sociale généralisée ainsi que sur la foi des éléments techniques qui ont été fournis et que j'ai accompagnés auprès de la Ministre des Outre-mer.

Pour mémoire, l'Etat avait décidé, à l'issue de la réunion du comité de pilotage RSPF de décembre 2016, de ne verser que la première moitié de la seconde enveloppe annuelle, soit 358 millions de francs Pacifique au lieu de 716 millions attendus et avait annoncé qu'il procéderait au versement du solde qu'après l'obtention de précisions techniques complémentaires, ce qui a été fait.

L'entrée en vigueur de la convention 2015-2017 a donc permis, d'ores et déjà, le versement des deux contributions de l'Etat pour les années 2015 et 2016, pour un total de 1,432 milliard de francs Pacifique.

Par ailleurs, comme l'a annoncé la Ministre des Outre-mer, lors de sa venue sur le « fenua », en février dernier, l'ANAP ou l'inspection générale, selon leurs disponibilités, reste à disposition du gouvernement local pour soutenir la réforme qui va s'engager.

René BIDAL

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr